



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Permis plaisance option « côtière » et « eaux intérieures »

Une nouvelle organisation
pour faciliter l'accès
à votre examen théorique

À partir du 1^{er} juin 2022, des opérateurs
sont chargés de l'organisation et
de la surveillance de l'examen théorique
du permis plaisance, comme pour le permis
de conduire auto-moto.

Pourquoi ?

Notre objectif : réduire les périodes d'attentes pour pouvoir passer votre examen théorique.

Qu'est-ce que ça change ?

- › Grâce à cette nouvelle organisation, il y aura plus de centres d'examen et plus de sessions, donc plus de places, plus près de chez vous !
- › 30 euros de frais d'inscription à régler auprès de l'organisme que vous choisissez.
- › L'examen se déroule sur tablette et passe de 30 à 40 questions (avec 5 erreurs admises).

Qu'est-ce que ça ne change pas ?

- › L'État assure toujours la correction des épreuves et la délivrance du permis plaisance.

Comment s'inscrire à l'examen théorique ?

- › Rendez-vous directement sur le site internet de l'un des opérateurs : La Poste, Dekra, SGS : objectif code, ou Bureau Veritas : Code N'Go.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.mer.gouv.fr/le-permis-plaisance-permis-de-conduire-les-bateaux-de-plaisance-moteur



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*